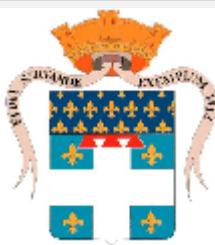


[marches-securises.fr](https://www.marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville d'Antibes (06)
Hôtel de Ville
Cours Masséna - BP 2205
06606 Antibes Juan Les Pins
Cedex

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**SERVICES****Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** Ville d'Antibes (06)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 21060004500012

Code postal / Ville : 06606 Antibes Juan-les-Pins Cedex**Groupement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 26AC012**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Direction de la Commande Publique - Tél : +33 492905280 - Mail : commandepub-passation@ville-antibes.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer au règlement de la consultation

Capacité économique et financière : Se référer au règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : Se référer au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** Lundi 09 mars 2026 - 14:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Non**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, avec marchés subséquents, avec minimum et maximum, passé par un unique pouvoir adjudicateur, à savoir la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Cet accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles. Il donne lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions des articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du Code de la Commande Publique.

Valeur maximale de l'accord cadre sur la durée du marché : 200.000 EUR H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de notification, étant précisé que les marchés subséquents seront conclus uniquement pendant les deux premières années de l'accord-cadre et s'exécuteront sur la durée totale de l'accord-cadre

Critères d'attribution : Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 70%

- Prix : 30%

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Missions de maîtrise d'œuvre pour la conservation et la restauration de monuments historiques

Classification CPV : 71200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Missions de maîtrise d'œuvre pour la conservation et la restauration de monuments historiques, inscrits ou classés, ou situé en site classé ou en SPR ou répertorié dans la base Mérimée comme bâtiment remarquable.

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Ville d'Antibes

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allotи : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Conformément à l'ordonnance n° 2005-1128 du 08/09/2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés et à l'article R. 621-28 du Code du Patrimoine, la maîtrise d'œuvre devra être assurée par un architecte qualifié :

- un architecte en chef des monuments historiques (ACMH) ;

- ou architecte ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, établi dans l'un de ces Etats et présentant les conditions requises pour se présenter aux épreuves du concours institué par le 2^e du I de l'article 2 du décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007 dans les conditions prévues au Règlement de Consultation (RC).

En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, suivant les détails indiqués au RC.

Ne peuvent participer à cette consultation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes concernées par les interdictions de soumissionner visées par le Code de la Commande Publique, et notamment celles visées aux articles L. 2141-7 à 2141-10, dont les conditions sont prévues dans le RC.

La présente consultation comporte, au titre des articles L. 2112-2 et L. 2112-3 du Code de la Commande Publique, une clause environnementale dont le détail figure à l'article 1.12 du C.C.A.P. et dont le respect est obligatoire.

Jugement des candidatures: La recevabilité des candidatures sera examinée conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la Commande Publique. Elle sera appréciée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats selon les modalités du Règlement de Consultation qui précise le contenu de la candidature.

Jugement des offres : Les modalités de jugement des offres ainsi que le contenu de l'offre sont indiqué dans le RC. A noter que conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, une phase de négociation est prévue dans les conditions du RC.

Les conditions détaillées de remise des plis sont également indiquées dans le RC.

Le pouvoir adjudicateur IMPOSE la transmission des documents par voie électronique sur le profil d'acheteur : marches-securises.fr

Délai de validité des offres : 90 jours

Modalités de financement : crédit ouvert au budget

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 06600 NICE ; Tel : 04.89.97.86.00

Date d'envoi du présent avis

30 janvier 2026